

**DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 20 JANVIER 2021**

Séance 2021-I-

L'an deux mille vingt et un, le 20 janvier à 18 heures 30, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 15 janvier 2021, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Serge BAGUR, Maire de PELLEPORT

Date de convocation et d'affichage : 15 janvier 2021

Présents:

Serge BAGUR, Claudie AGUILAR, Guillaume BASTIÉ, Alain LADERRIERE, Christian BARGE SANSELME, Christophe SORET, Xavier CAZALENS, Jean-Luc BONNET, Romain VANHECKE, Philippe LASUYE, Jean-Luc DELRIEU, Xavier CAZALENS, Murielle CADORET, Sophie CLUZET-PAYET,

Absent(s) excusé(s): Nicolas SANCHETTE, qui donne pouvoir à Philippe LASUYE, Bertrand UFFERTE qui donne pouvoir à Serge BAGUR

Absent(s) :

Secrétaire : Philippe LASUYE

Ordre du jour :

- **2021-I-1 :** Délibération à prendre pour valider la « Convention relative à une mission de maîtrise d'œuvre, suite au projet de sécurisations du cheminement piéton route de Launac»;
- **2021-I-2 :** Discussion sur la continuité « piétonne/cycle » jusqu'au carrefour de la route de Thil – tranche optionnelle de la convention ;
- **2021-I-3 :** Délibération à prendre pour titulariser un agent actuellement en CDD;

Questions diverses.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion. (23 décembre 2020)

(Document envoyé à chaque conseiller le 23 décembre).

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- **2021-I-1 :** Délibération à prendre pour valider la « Convention relative à une mission de maîtrise d'œuvre, suite au projet de sécurisations du cheminement piéton route de Launac»;

Monsieur le Maire informe du contenu de la convention reçue de SAS Axe Ingénierie.

« IL EST PRÉALABLEMENT RAPPELÉ :

Tranche FERME : Création d'une liaison piétonne sécurisée entre le centre bourg et le groupe scolaire sur la RD29 et gestion des eaux pluviales de surface au droit du carrefour entre la RD93 et

la RD29 par la création d'un collecteur et d'aménagements de surface. Création de deux plateaux traversant sur la RD29 au droit du groupe scolaire et de la RD93.

TRANCHE Optionnelle : Création d'une liaison piétonne sécurisée entre le groupe scolaire et la route de Thil.

Après cet énoncé, Monsieur le Maire rappelle que tous les documents ont été adressés aux conseillers municipaux afin qu'ils en prennent connaissance et demande leur avis :

Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité, de valider la convention N° 001-01-20121 Relative à une mission de maîtrise d'œuvre, telle qu'elle est présentée.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus. Serge BAGUR, Maire

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

- **2021-I-2 : Discussion sur la continuité « piétonne/cycle » jusqu'au carrefour de la route de Thil – tranche optionnelle de la convention ;**

Monsieur le Maire signale qu'il faut discuter du bien fondé de la tranche optionnelle relative à la convention précitée.

A savoir la création d'un piétonnier/cycle de l'école jusqu'au carrefour RD29/RD93 route de Thil, par extension route de Galembroun + Barrière de sécurité le long de l'école.

Après cet énoncé, Monsieur le Maire rappelle que tous les documents ont été adressés aux conseillers municipaux afin qu'ils en prennent connaissance et demande leur avis :

Serge BAGUR propose que l'on rajoute à la convention la création d'une barrière de sécurité le long de l'école, et que l'on étend le piétonnier/cycle jusqu'à la route de Galembroun.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

- **2021-I-3 : Délibération à prendre pour titulariser un agent actuellement en CDD;**

Nous avons actuellement, et depuis la crise sanitaire de mars 2020, un agent en CDD jusqu'en juin 2021. Les CDD dans la fonction publique sont limités à deux, par période de 6 mois et 1 an. L'agent effectue, aujourd'hui un horaire de 8h45 à 13h40, 4 jours par semaine. Soit 655 h et 20 minutes par an.

Mairie de PELLEPORT Séance du 20 janvier 2021

Il est proposé au conseil de titulariser cet agent par un contrat annualisé. En cas d'accord du conseil, il sera demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique de créer le poste en question. A la suite duquel, un arrêté de nomination sera publié. Compte tenu des délais vers 1^{er} avril 2021.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Questions et informations diverses.

- Il est évoqué les mails d' une agent et son absence de réponse.

Rappel mail du 24/12, où l'agent réclame la feuille de pointage, demande que l'on confirme que le Maire est responsable en cas d'irrégularité dans l'application des normes « Haccp », une demande de coffre fort et de boîte à lettres.

Rappel mail du 11/01, où l'agent signale qu'il fait 13° dans la cantine.

- Serge BAGUR répond, qu'il a reçu l'intéressée, avec les autres personnels le 29/12/2020. Et qu'il leur a remis à cette occasion leur feuille d'heures ;
- Bien évidemment le Maire est responsable des décisions qu'il prend, ainsi que dans l'interprétation des normes en question ;
- La demande de coffre fort n'a pas été retenue car jugée disproportionnée avec les sommes encaissées, et les autres possibilités de remise des fonds à la Mairie ;
- Une boîte aux lettres a été installée.
- La température basse du lundi 11 est consécutive à une panne électrique du système de chauffage. La réparation a été exécutée dès 7h30 le matin même. Malheureusement les températures négatives extérieures ont ralenties la mise en chauffe du bâtiment. Il est regrettable que cet incident intervienne une semaine après une autre panne électrique sur le groupe de la PAC. Une réponse mail a été donnée à l'agent et une copie à la commission scolaire le 11/01/21 à 11h50.

L'ATSEM nous alerte sur des difficultés qu'elle rencontre avec une enfant de 3 ½ ans qui est très agressive et qui à du mal à être contenue. La directrice de l'école ou l'inspecteur d'académie seront contactés.

Les décorations de Noël seront décrochées sous peu.

Pour éviter que le terrain situé à proximité immédiate de la salle des fêtes ne soit l'objet de déchets en tout genre, le Maire annonce qu'il est prévu de sécurisé l'endroit.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h40. Serge BAGUR, Maire.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.



Serge BAGUR
Maire